

# Appel à projet pour développer une activité de bar ou de bar-restaurant dans le nouveau Tiers-Lieu culturel – La Forge

## **1. Contexte général de l'appel à projet**

Dans la continuité du dispositif d'éducation artistique et culturelle Fabric'Arts, la commune de Faverges-Seythenex s'engage dans un projet ambitieux : revaloriser l'ancienne usine Bourgeois en un lieu d'émergence artistique et de réflexion sur la société, propice à l'expérimentation.

### ***Un projet inédit sur le territoire***

La ville de Faverges-Seythenex a lancé un projet de création d'un Tiers-lieu culturel – La Forge, pour développer la culture pour tous, offrir la possibilité de générer des initiatives et rassembler dans l'ancienne usine Bourgeois de nombreuses activités : un musée numérique labellisé Micro-Folie (dispositif national piloté par La Villette), des espaces de création et d'exposition, une scène, un bar et/ou restaurant, des bureaux pour les compagnies ou entreprises liées à la création et à la culture prioritairement, des espaces de coworking, un studio de radio, et l'école des arts vivants (musique, danse, théâtre et cirque) de la de la ville et peut-être une nouvelle médiathèque.

### ***Une nouvelle aventure culturelle pour Faverges-Seythenex***

Début 2018, l'entreprise historique Bourgeois fermait ses portes. Afin de lui redonner vie, de mobiliser les énergies et de construire un projet culturel, éducatif, économique et écologique innovant, la commune de Faverges-Seythenex a choisi de racheter l'usine et de la transformer en tiers-lieu.

### ***Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?***

C'est un espace ouvert à tous, appropriable, modulable, convivial et qui porte des valeurs d'émancipation, de solidarité et de tolérance. A l'heure actuelle, la commune s'entoure d'une soixantaine de partenaires (associations, structures, artistes, services municipaux) pour construire ensemble ce projet de grande ampleur. Les habitants peuvent eux-mêmes s'investir dans le projet et son évolution, en devenant coopérateurs.

La Forge a ouvert en septembre 2019 mais ce n'est que le début de son développement qui se fera pendant des mois et des années.

### ***Des valeurs et principes très forts à positionner et affirmer***

- La Forge est un lieu accessible à toutes et à tous
- La Forge est un lieu d'émancipation et de création
- La Forge est un lieu local et éco-responsable
- La Forge est un lieu autonome et dynamique

### ***Une gouvernance partagée et innovante***

- La mairie est maître d'ouvrage. C'est elle qui garde les responsabilités juridiques, financières et opérationnelles du projet.
- L'équipe projet comprend une petite dizaine d'agents municipaux (pour cinq équivalents temps plein), aux côtés d'un coordinateur de projet (le directeur général des services de la ville).
- Une soixantaine de partenaires culturels, éducatifs et sociaux sont au cœur du développement du projet. Ce sont eux qui impulsent les initiatives et garantissent le respect des valeurs. Ils se réunissent régulièrement en groupes de travail et en réunion plénières.
- La Forge accueille aussi des coopérateurs bénévoles qui s'investissent chacun selon ses souhaits et ses disponibilités dans la gestion du lieu, sa gouvernance, ses axes artistiques... N'importe quel habitant peut être coopérateur.

### ***Historique***

Mars 2014 : la majorité municipale fait de ses priorités la jeunesse et la culture

Décembre 2015 : lancement de Fabric'Arts, projet d'éducation artistique et culturelle

2017 : inscription dans le plan pluriannuel d'investissement de la commune d'un centre culturel regroupant salle de spectacle, médiathèque et école de musique

Avril 2018 : lancement de la première saison culturelle portée par la ville

Juin 2018 : mise en liquidation de l'usine Bourgeois située à Faverges (fabricant de fours et appareils de cuisson professionnels et ménagers)

Août 2018 : validation par l'établissement de La Villette de la candidature de Faverges-Seythenex pour accueillir une Micro-Folie (dispositif national porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette permettant de mettre à disposition des habitants des territoires ruraux, notamment, des collections numériques (accès aux collections de 12 institutions et musées nationaux tels que le château de Versailles, le Centre Pompidou, Le

Louvre, le musée national Picasso, le musée que Quai Branly-Jacques Chirac, l'Institut du monde arabe, le musée d'Orsay...

Décembre 2018 : recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant architectes, géomètres, scénographes, acousticiens... pour transformer le bâtiment en tiers-lieu culturel

A partir de février 2019 : mobilisation des différents partenaires, services municipaux, acteurs culturels, architectes pour construire ensemble le projet de tiers-lieu culturel.

Mars 2019 : achat du bâtiment de l'ancienne usine Bourgeois par la commune

Juin 2019 : choix d'un nom. Le tiers-lieu culturel s'appelle désormais La Forge (en référence à l'étymologie du nom Faverges - latin Fabrica, forge – à l'histoire ouvrière du site, à l'acte de forger, de créer de nouveaux matériaux à partir de matériaux bruts (lien avec la création, l'émancipation).

Juin 2019 : première visite du site proposée aux habitants le 29 juin, pour découvrir l'usine telle qu'elle se présente, avant que les travaux ne la transforment.

Été 2019 : création d'un logo et d'une charte graphique pour La Forge.

Septembre 2019 : ouverture du site et premiers événements organisés dans les lieux :

Samedi 21 septembre : Journées européennes du patrimoine – à partir de 19h

*Expositions sur le patrimoine industriel / inauguration du Caf' Pop', café citoyen / conférence-échange de Guillaume Pitron sur la transition énergétique et numérique, en partenariat avec l'Univ' Pop' d'Albertville*

Dimanche 22 septembre : Journées européennes du patrimoine – de 10h à 16h

*Expositions sur le patrimoine industriel*

Vendredi 27 septembre : Tournée du Grand Bivouac, festival du film documentaire et du livre

*Projection du film de Morgan Neville « Changez le monde ! Faites du bruit ! The music of strangers »*

3 octobre : rencontre d'auteur : Lionel Bedin, avec le collectif « Le sourire d'Addis »

Du 5 au 12 octobre 2019 : Fête de la science et ouverture de la Micro-Folie de Faverges-Seythenex.

#### **La Forge en quelques chiffres :**

**1200 m2 de bureaux**

**3600 m2 d'ateliers**

**400 places de stationnement**

## **Des espaces extérieurs à s'approprier**

A terme, ce lieu accueillera de nombreuses activités économiques, des spectacles (autour de 50 levées de rideau par an), des artistes en création, une école des arts vivants ainsi que de nombreux événements. Ce lieu se situe au cœur d'une zone industrielle qui regroupe près de 3000 emplois.

**Dans le cadre du développement de ce projet, il est convenu d'installer des activités de bar et de restauration sur des surfaces à discuter (espaces extérieurs possibles). Le comité partenarial a souhaité que les candidats à cet appel à projet puissent être intégrés dès que possible dans le cadre du projet afin que ce commerce puisse être un élément constitutif de l'attractivité du lieu et afin que les demandes de travaux et d'organisation du lieu en lien avec l'établissement commercial soient pensées de manière efficace.**

**Cet appel à projet est ouvert aux entreprises, associations ou professionnels indépendants.**

**Les candidats peuvent proposer des projets permanents ou éphémères de tailles diverses.**

**Plusieurs candidats pourront être amenés à être retenus en complémentarité.**

**La priorité est de mobiliser de nombreux porteurs de projet ans la diversité pour permettre de choisir le ou les meilleurs candidats.**

## **2.Objectifs de l'appel à projet**

### *a. Un projet social, environnemental et culturel*

L'établissement ou les établissements qui prendront place dans la Forge devront nécessairement partager ses objectifs et ses valeurs afin d'être des éléments constitutifs de la dynamique et non simplement des commerces « hors sol ». C'est ainsi qu'il semble nécessaire que le candidat puisse réfléchir à 3 aspects utiles pour construire un projet vraiment intégré.

L'aspect social, ou de solidarité, est un élément déterminant du Tiers-Lieu culturel. Cela signifie que les notions d'échange, de partage et de bienveillance devront être présents dans la démarche du candidat. Ce lieu doit être un lieu de convivialité qui, au-delà de l'aspect purement commercial, doit faire l'effort d'être accessible à tous en termes de démarche qualité, d'événements, de politique tarifaire ou de ressources humaines par exemple.

L'aspect environnemental aura aussi une place fondamentale. La Forge se positionne comme un lieu éco-responsable. La question des circuits-courts, des produits issus de l'agriculture biologique et une responsabilité environnementale globale devront être traités.

Enfin la Forge est un lieu résolument tourné vers la culture, le spectacle et la création. Dans ce cadre, il est nécessaire que le candidat s'interroge sur les complémentarités et sur son intégration à cette démarche de programmation événementielle et culturelle.

*b. Objectif économique et commercial*

Le candidat devra également démontrer sa capacité à être un lieu attractif et rentable pour la Forge.

Il sera nécessaire que les plages d'ouverture soient suffisantes pour permettre la vie du lieu et répondre aux besoins des clients. En tout état de cause, une stratégie doit être convenue avec la direction de la Forge afin de définir les horaires et heures de service en lien avec la vie de l'équipement et les besoins des clients.

Parallèlement, le candidat porteur d'établissement commercial devra permettre à la Forge des sources de revenus permanents. La proposition du candidat devra donc comprendre un volet financier prévoyant le loyer et le modèle économique de l'établissement. Les propositions de niveau de prestation et de prix devront rester dans une gamme moyenne.

### **3.Publicité**

*a. Forme*

La publicité sera faite auprès de la presse spécialisée, de certains opérateurs connus et de la presse légale et spécialisée. Une rubrique sera présente sur le site internet de la ville de Faverges-Seythenex pour le téléchargement du dossier.

*b. Calendrier*

Cet appel à projet sera rendu public le 26 septembre 2019 et ceci jusqu'au 28 février 2020.

*c. Visites et renseignements*

Les discussions relatives au projet et les demandes de précisions pourront être faite auprès de Philippe SERRE, directeur général des services et chef de projet de La Forge (dgs@faverges.fr)

Des visites pourront être organisées. Ces demandes seront centralisées par le directeur général des services et son secrétariat (dgs@faverges.fr)

#### **4. Contenu des dossiers**

##### *a. Dossier de présentation de l'opérateur*

Les candidats devront présenter leur structure et donner au moins les indications suivantes si elles existent : chiffre d'affaire sur 3 ans, nombre de salariés, références ou inspirations de projets similaires.

##### *b. Dossier de présentation – descriptif du projet*

Les candidats devront présenter en détail le contenu de leur projet.

##### *c. Dossier technique et financier*

Les candidats devront démontrer la faisabilité technique et financière (plan de financement et perspectives commerciales) de leur projet.

##### *d. Calendrier de mise en œuvre*

Les candidats devront s'engager sur un calendrier de mise en œuvre théorique avec au moins la date souhaitée pour l'ouverture de l'établissement et les délais de mise en œuvre.

##### *e. Forme du rendu*

Les dossiers devront être adressés en copie papier (3 exemplaires) et en clé USB (fichier pdf idéalement) par courrier recommandé avant le 28 février 2020 (cachet de la poste faisant foi).

#### **5. Critères et modalité de choix**

Un groupe de travail et de choix est constitué à l'occasion de ce projet. Il s'agit du groupe « restauration » composé de partenaires du projet de La Forge

Ce groupe a pour mission de donner un avis quant au choix du projet et éventuellement d'auditionner des candidats.

Il se réunira dès le mois de janvier 2020 pour analyser les offres. Idéalement, ses délibérations devront être conclues au 28 février 2020 en vue de notification du choix final.

Le choix de ce groupe de travail sera proposé à l'exécutif municipal (Maire et adjoints au maire) et fera l'objet des actes nécessaires.

Ce choix sera déterminé par 3 critères principaux :

- la qualité de l'opérateur et ses références (notamment expériences similaires),
- le contenu et l'originalité du projet notamment les dimensions sociale, environnementale et culturelle,
- les moyens et matériels utilisés mis à disposition du projet
- le loyer proposé et le modèle économique.

Il sera proposé à l'opérateur de conclure dans les meilleurs délais un acte juridique d'engagement contraignant pour les 2 parties sur la base du projet choisi.